

Banques coopératives ou mutualistes : Quelle performance, quels indicateurs ?

Université Paris Ouest

**Banques coopératives ou mutualistes : des banques
différentes ? 10 Novembre 2016**

Olivier de Bandt

Importance du secteur des banques mutualistes et coopératives en Europe

Entre 25% et un tiers des banques sous supervision directe BCE; un peu moins d'un tiers des actifs; elles participent à la diversité du système bancaire européen

Table 4: Governance of euro-area banking groups (end-2015)

Governance	Number of banks	Total assets (€ billions)	CET1 ratio in %	Leverage ratio in %
Commercial	41	€ 12,258	12.4	4.9
- <i>Dispersed ownership</i>	30	€ 11,892	12.4	4.8
- <i>Privately held</i>	11	€ 366	13.7	7.3
Cooperative	27	€ 6,269	13.6	5.2
Government	32	€ 3,591	17.9	4.9
- <i>Public sector banks</i>	22	€ 2,279	19.2	4.9
- <i>Nationalised</i>	10	€ 1,312	15.7	4.8
Total	100	€ 22,118	13.6	5.0

Source: Bruegel based on SNL data and ECB (2016a). Notes: The CET1 ratio and leverage ratio are calculated as an average weighted by total assets.

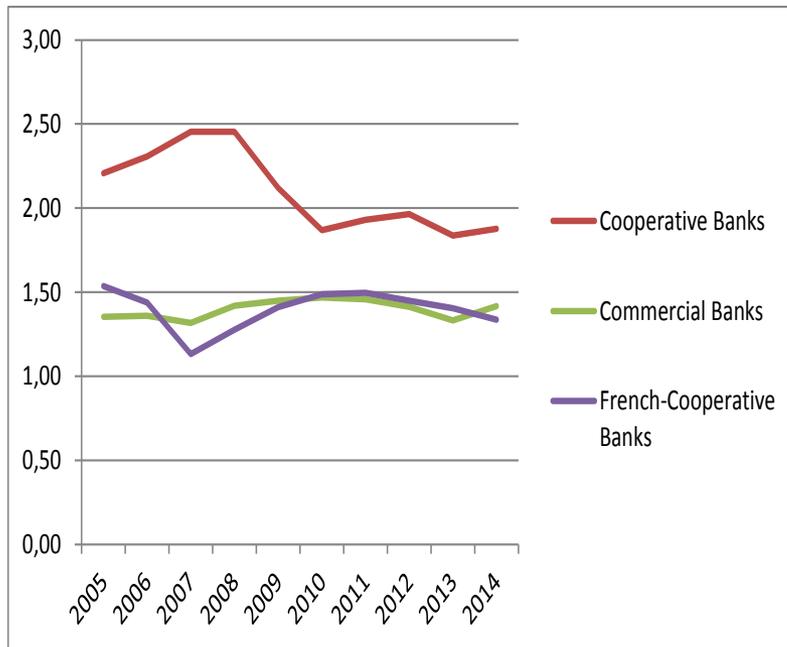
Particularités du secteur en France par rapport aux autres pays

- **pas de réseaux** comme en Autriche et en Allemagne (où supervision des autorités nationales) **mais des groupes**, sous supervision directe BCE (GCA, BPCE, Credit Mutuel), 2 sont des EISm et 1 A-EIS
- **haut niveau d'intégration, exploitation des synergies internes entre filiales spécialisées et caisses régionales**
- A noter : projets en Italie de fédérer les banques coopératives → tendance à la centralisation

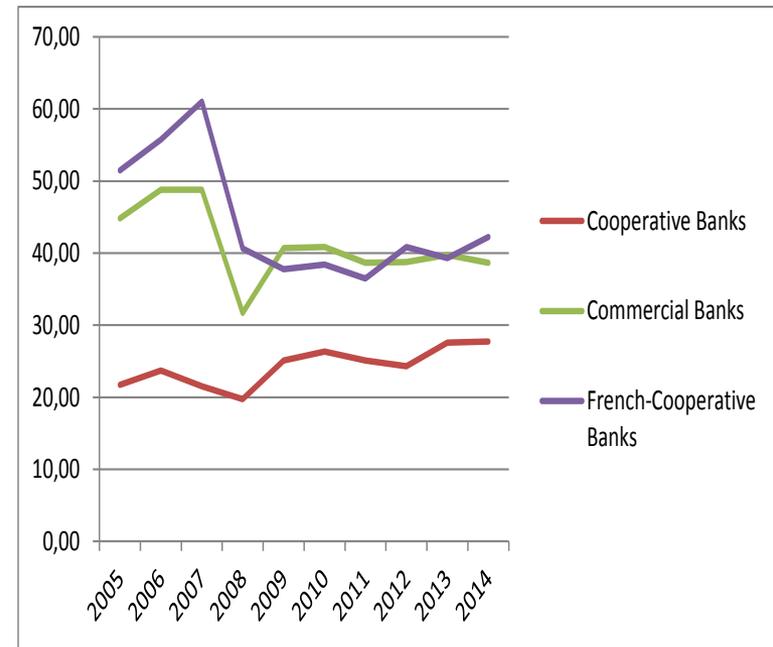
Performance durant la crise

Des marges d'intérêt en baisse, mais développement des commissions

Net Interest margin



Non-Interest Margin

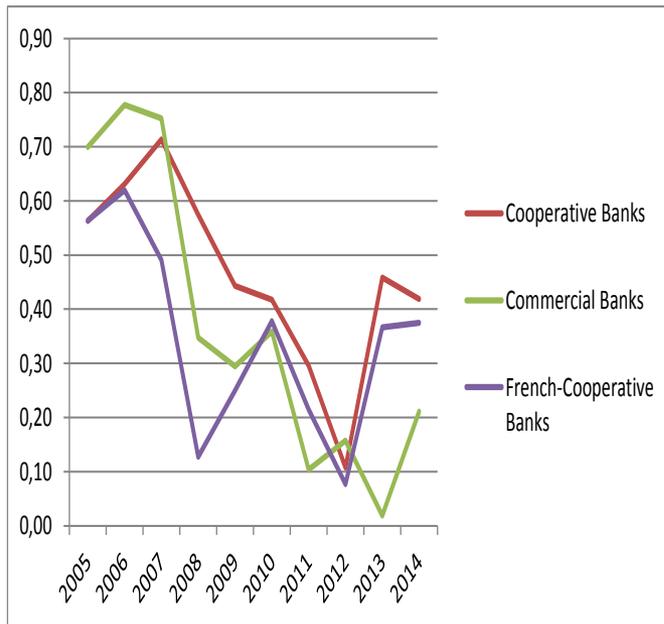


Source : Avisoa (2016), à partir des données Bankscope, 16 banques commerciales, 35 banques cooperatives

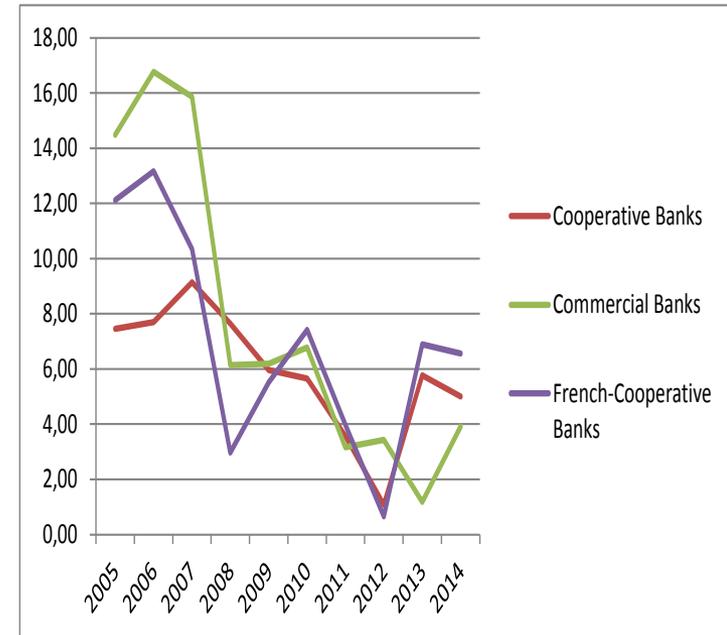
Performance durant la crise

Bonne performance relative des banques coopératives dans et depuis la crise

Return on Average Assets



Return on Average Equity

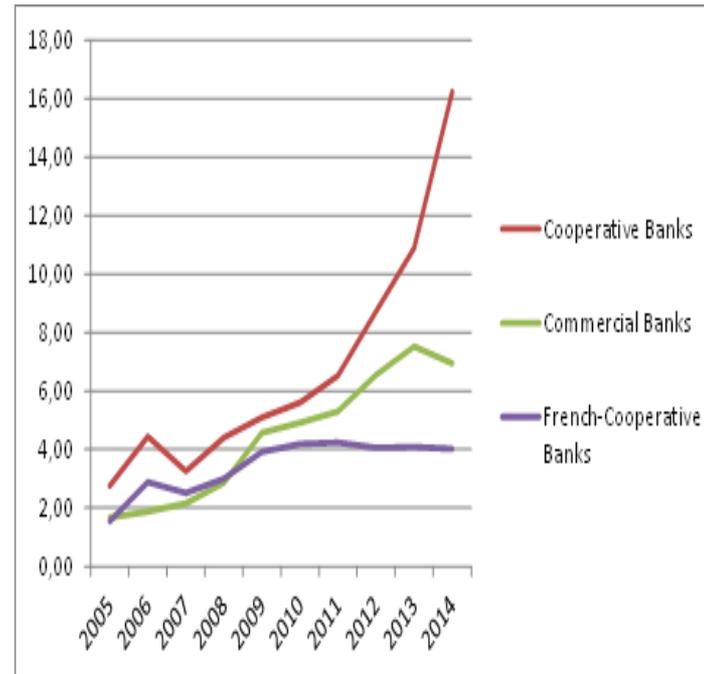


Source : Avisoa (2016), à partir des données Bankscope, 16 banques commerciales, 35 banques cooperatives

Performance durant la crise

Problème des NPL en Italie

Non Performing loans : impaired loans/total assets



Source : Avisoa (2016), à partir des données Bankscope, 16 banques commerciales, 35 banques cooperatives

Une supervision unique qui tient compte des spécificités nationales

- S. Lautenschläger (2016) : près de 3,300 groupes bancaires en zone euro, 129 sous la supervision directe de la BCE.
- Mais les “banques non significatives” ne représentent que 18% du total bilan du MSU.
- Elles sont essentiellement concentrées en Allemagne, Autriche et Italie.
- En Allemagne elles financent les PME.
Globalement, elles concourent à 70% des financements au niveau régional

Une supervision unique qui tient compte des spécificités nationales

- En général, pas de problème en matière de solvabilité et de liquidité des petites banques en Allemagne, mais faible rentabilité en période de taux bas, ce qui exerce des pressions sur la résilience de leur modèle d'affaire, face à la concurrence des Fintech.
- Supervision adaptée aux risques et principe de proportionnalité, mais difficile de superviser des réseaux de banques indépendantes (Veron, 2016)
 - Pas de dispositif légal
 - Poserait des problèmes d'égalité de traitement face à des structures diverses entre pays

Evaluation de l'éligibilité des systèmes de protection institutionnels

- Juillet 2016, la BCE a publié un guide concernant l'évaluation de l'éligibilité des systèmes de protection institutionnels (IPS) qui concernent les mécanismes de solidarité entre banques coopératives
- CRR définit un IPS comme un arrangement de responsabilité contractuel ou prévu par la loi conclu par un groupe de banques qui protège les établissements membres et, en particulier, garantit leur liquidité et leur solvabilité.
- Actuellement, les IPS sont reconnus dans le cadre de la CRR dans trois pays participant au mécanisme de surveillance unique (MSU) : l'Allemagne, l'Autriche et l'Espagne
- 50 % des établissements de crédit de la zone euro font partie d'un IPS, représentant quelque 10 % du total des actifs du système bancaire de la zone.
- La reconnaissance d'un IPS entraîne, pour les établissements en faisant partie, un assouplissement de certaines exigences prudentielles appliquées aux banques, selon une approche comparable au traitement des entités d'un groupe bancaire consolidé. Un tel traitement ne se justifie que si les exigences définies dans la législation sont remplies, comme la capacité de l'IPS à soutenir ses membres en difficulté.